



ELEVE

(1^{er} grade : accès par concours)



CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES

(2^{ème} grade : accès par promotion interne)



CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE EN CHEF

(3^{ème} grade : accès par avancement de grade)

Fonctions :

- organiser l'accès du public aux collections et la diffusion des documents à des fins de recherche, d'information ou de culture,
- exercer des fonctions de direction, sous réserve que la bibliothèque soit inscrite, en raison de la richesse de son fonds patrimonial, sur une liste établie par le préfet de région.

[En savoir +](#)

ELEVE

→ Accès : **CONCOURS**

- Concours externe, interne

[En savoir +](#)

- Formation initiale

[En savoir +](#)

- Formation de professionnalisation

[En savoir +](#)

Echelon	1	2
Indice brut	416	459
Indice majoré	377	407
Durée	1 an	6 mois

CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES

(commune de 20 000 habitants ou établissement public local
assimilé à une commune de plus de 20 000 habitants)

→ Accès : **PROMOTION INTERNE**

[En savoir +](#)

Echelon	échelon de stage	1	2	3	4	5	6	7	
Indice brut		470	510	551	605	659	713	787	862
Indice majoré			444	473	514	555	596	653	710
Durée de carrière : 17 ans 6 mois	la durée de l'échelon est différent selon le mode de recrutement	2 ans	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	-	

CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE EN CHEF

(commune de 20 000 habitants ou établissement public local
assimilé à une commune de plus de 20 000 habitants)

→ Accès : **AVANCEMENT DE GRADE**

Conditions d'avancement :

Avoir atteint au moins le 5^{ème} échelon du grade de **conservateur de bibliothèques** et compter au moins **3 ans de services effectifs** dans ce grade.

Echelon	1	2	3	4	5	6
Indice brut	713	792	883	977	1027	HEA
Indice majoré	596	656	725	797	835	-
Durée de carrière : 14 ans	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	-

Pour estimer votre traitement de base brut, hors régime indemnitaire, multipliez l'indice majoré par la valeur du point.

À titre indicatif, la valeur du point est égale à **4.92 € à compter du 1er juillet 2023.**